

Appel à projets :
Design challenge – Objets « LuXembourg »

I- Le contexte du projet

1- La créativité et le design

L'objectif de cet appel à projets est de valoriser les talents et le savoir-faire des entrepreneurs du pays en termes de créativité et de design, et de créer un lien fort avec les caractéristiques du pays.

Les résultats du présent appel à projets devraient donc être des produits attractifs et fonctionnels et représenter d'une manière ou d'une autre les nombreux atouts et facettes du Luxembourg. Le défi est de créer en outre un objet utile avec une forte valeur de reconnaissance qui se dit unique pour le Luxembourg.

2 – Les industries créatives du Luxembourg

Les industries créatives au Luxembourg existent depuis longtemps, mais n'ont jamais été très visibles, voire reconnues par les entreprises et le grand public. Pourtant, l'apport créatif du secteur et son impact est vital pour l'économie, la culture ainsi que pour l'identité du pays.

Depuis le 31 Janvier 2017, le **Creative Industries Cluster** a été mis en place sur l'initiative du ministère de l'Economie. Ce Cluster ou plateforme a comme objectif de soutenir le développement économique du secteur qui regroupe des activités comme l'architecture, l'artisanat d'art, les arts visuels – film et audiovisuel –, le design, le stylisme, l'industrie des jeux, le marketing et la communication, la littérature, les éditions, les arts de la scène ou encore les nouveaux médias.

En plus de la valeur économique directe qu'elles produisent, les industries créatives jouent un rôle important dans le développement de l'innovation, à travers les produits et services qu'ils fournissent.

3- Le processus de *Nation Branding*

Le processus de *Nation Branding* a été lancé en 2014 par le gouvernement pour positionner le pays à l'étranger et renforcer son image. La première phase a consisté à définir avec tous les acteurs et la société civile **les valeurs et le profil du Luxembourg**.

Trois principales caractéristiques différenciatrices du pays se sont dégagées pour une image authentique et crédible du Luxembourg :

- **l'ouverture** qui se reflète par le multiculturalisme, la part importante des étrangers dans la société, le multilinguisme ou encore le caractère international de son économie ;
- le **dynamisme** qui se manifeste surtout par la capacité d'adaptation et la réactivité du pays ;
- la **fiabilité** qui se caractérise notamment par la stabilité politique, la sécurité, la qualité de vie ou encore les infrastructures solides.

L'archétype de **l'allié** a été déterminé comme celui qui reflète le mieux la personnalité du pays et donc de sa marque (plus d'informations sur l'argumentaire des valeurs et le profil du Luxembourg : <http://www.inspiringluxembourg.public.lu/fr/demarche/valeurs/index.html>).

4- Inspiring Luxembourg - La nouvelle « Signature du Luxembourg »

Lors de la deuxième phase du processus, ces valeurs et le profil ont été traduits graphiquement. La nouvelle identité de visuelle – la Signature du Luxembourg – va désormais accompagner et compléter la communication internationale du pays.

Cette signature commune du pays est composée du symbole X, du mot « Luxembourg » et de l'invitation « Let's make it happen ». Ce sont les histoires et les personnalités de ses habitants ainsi que le développement de sa société qui déterminent le caractère particulier du Luxembourg et les valeurs communes de fiabilité, de dynamisme et d'ouverture.

La « Signature du Luxembourg – la signature commune du pays – est composée du symbole X, du mot « Luxembourg » et de l'Invitation "Let's make it happen".



Une signature est unique et transmet un message clair : **"Voilà ce que je représente !"**.

En tant qu'élément central, le symbole X représente cette particularité du Luxembourg :

- l'ouverture et la capacité d'unir les personnes pour faire naître dans cette dynamique des liens fiables et de nouvelles idées, et
- la diversité des possibilités que le pays offre à tous ses habitants, visiteurs et partenaires dans un environnement stable.

La lettre X est composée de quatre flèches rouges et bleues qui soulignent l'échange réciproque par leur double orientation.

L'Invitation **"Let's make it happen"** s'adresse à chacun de manière intentionnellement ouverte pour l'inciter à développer des projets avec le pays, dans le but d'une réussite mutuelle.

Les deux éléments – le symbole X et l'Invitation – sont complémentaires et transmettent sous forme de "Signature du Luxembourg" la promesse qu'incarne le pays : **plus loin ensemble.**

(cf: <http://www.inspiringluxembourg.public.lu/fr/outils/signature-logo/index.html>)

II- Appel à projets

C'est dans ce contexte qu'il est fait appel aux créatifs du pays et aux entrepreneurs créatifs luxembourgeois établis à travers le monde entier de développer des objets ou des produits « LuXembourg ».

L'objectif est de mettre en vitrine les compétences créatives (design) et artisanales du secteur professionnel par la production d'un objet, et de promouvoir ainsi le secteur, son savoir-faire et le pays.

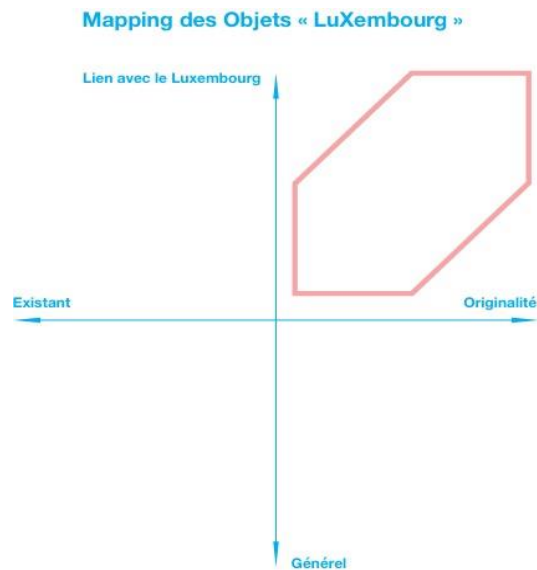
1- Eligibilité

- L'artiste / designer / créatif doit avoir un lien avec le Luxembourg.

2- Objectif du « produit »

- Par « produit », on entend : objet, produit ou ligne de produits.
- Le produit doit, d'une certaine manière, **intégrer les valeurs du Luxembourg** :
 - Dynamisme – ouverture – fiabilité.
- **Originalité** : le positionnement du produit doit se démarquer de la concurrence. Les consommateurs doivent pouvoir différencier le produit, percevoir ce qui le distingue, le différencier des autres produits de la même catégorie.
- **Valeur de reconnaissance** : créer en outre un objet avec une **forte valeur de reconnaissance** qui se dit unique pour le Luxembourg.

- Le **positionnement** ou le « **mapping** » : du produit dans le marché :



- L'**image/rayonnement** du produit doit être : fort, original et compatible avec l'image du Luxembourg.
- Mise à part d'une certaine attractivité, le produit doit avoir une **fonction pratique ou de consommation**. Un objet purement artistique, voire une œuvre d'art, n'est pas l'objectif du présent appel à projets.
- Le produit doit être en mesure de **porter la Signature** du « Luxembourg – Let's make it happen ».

3- Production

- Le participant doit veiller à ce que le projet peut-être produit et livré en série, par propre production ou par fabrication par des tiers (la fabrication à l'étranger est possible).
- La série devrait être d'une telle envergure que le prix de vente du produit, y inclus les marges de commercialisation, est compétitif. La quantité de la série doit être réaliste pour la vente au Luxembourg.
- Le participant doit garantir une livraison de la production dans une période de deux mois au maximum à partir du moment de la commande.
- Les matériaux utilisés doivent être durables (ou facilement recyclables) et non toxiques.

- Des produits qui s'inscrivent dans l'approche d'« économie circulaire » présentent un avantage dans le cadre de l'évaluation.
- Normes environnementales, de sécurité et sanitaire du travail : les normes internationales du travail telles qu'établies par l'Organisation internationale du travail doivent être respectées.
- Le conditionnement (packaging) doit être inclus dans le concept à présenter.

4- Droits

- Les droits de vente au public sont réservés exclusivement à l'organisation de cet appel à projets. L'auteur, le créateur et le fabricant acceptent de délivrer le(s) produit(s) choisis exclusivement aux distributeurs choisis par l'organisation.
- Le créateur reste le propriétaire des droits d'auteurs. Le créateur cèdera les droits d'utilisation exclusifs à l'organisation pour la commercialisation des produits tels qu'expliqué au point précédent.
- L'organisation a le droit de changer le produit seulement avec accord écrit du concepteur.
- Un accord précis en forme de contrat (conditions, financement) sera élaboré avec chaque participant qui est sélectionné pour la deuxième phase.
- Les produits non sélectionnés par le jury resteront la propriété du créateur et il est libre de ses choix.

5- Commercialisation

- L'organisation est le seul responsable pour le marketing et la communication des produits réalisés.
- L'organisation est en charge pour définir et attribuer les canaux de distribution pour les produits.

6- Frais

- Les frais de production du dossier ne seront pas couverts dans le cadre du présent appel à projets.

III- Déroulement

La procédure de sélection se fera en phases :

Phase 1 :

- Lancement de l'appel à projets : 31 janvier 2017 ;
- Remise des dossiers : 31 mars 2017
- Délibération par le jury : 1^{ère} semaine d'avril 2017

Phase 2 :

- Annonce des résultats : 2^{ème} semaine d'avril 2017
- Détailler les propositions choisis par les sélectionnés
- 2^{ème} Jury début mai 2017

Phase 3

- Début mai 2017 : Lancement la réalisation/ production

Phase 4

- Juillet 2017 : Début de la commercialisation

IV- Livrables et détails pour la phase 1

1- Éléments à fournir

- a) Une note de synthèse présentant le prestataire de services et ses références

Il est demandé aux candidats de fournir une description en français ou en allemand de leur activité, des références de prestations.

- b) Une proposition finalisée

Seront pris en considération par le jury deux projets au maximum par prestataire. Si un prestataire remet un nombre de projets supérieur à 2, le dossier ne sera pas évalué.

Cette proposition devra contenir :

- **Une argumentation écrite** en français ou en allemand expliquant, sur une page A4 maximum, le concept du projet et le lien avec les objectifs.
- **Une photo ou une simulation virtuelle** (rendue, image 3D) sur format A4.
- **Différentes vues qui expliquent le produit.**
- Dessins incluent la **taille du produit.**
- Un prototype du produit n'est pas obligatoire, mais ne sera pas refusé non plus.

D'éventuels éléments non mentionnés dans cet appel à projets ne seront pas pris en considération lors de l'évaluation.

c) Une estimation budgétaire

L'offre soumise devra contenir une estimation budgétaire aussi précise et détaillée que possible, distinguant précisément :

- Une estimation du prix de fabrication du produit. Différentes tailles de séries peuvent être soumises.
- Les coûts liés au développement du produit. (p.ex. développement technique, prototypage, moulage, etc.)
- Les coûts liés à la cession des droits exclusifs, illimitée dans le temps et dans l'espace.

2- Sélection des dossiers éligibles

Pour qu'un projet soit considéré comme éligible, il faut que l'ensemble des informations et éléments demandés soit présent et exécuté selon les règles de l'art dans le dossier transmis par le prestataire.

3- Examen des projets

Les projets seront examinés par un jury composé d'experts nationaux et étrangers ainsi qu'un représentant de la société civile et des membres du Comité *Inspiring Luxembourg*.

Par leur participation au présent appel à projets, les participants s'engagent à se soumettre aux décisions du jury qui sont sans appel.

Le présent appel à projet sera en principe suivi d'une mission pour la poursuite du projet avec les lauréats. Le jury se réserve par ailleurs le droit d'exiger les modifications ou mises au point du projet qui s'avéreront nécessaires à son optimisation.

Par la remise de son dossier, le prestataire marque son accord à son adaptation éventuelle en fonction des recommandations du jury.

4- Critères d'évaluation

Le jury analysera les projets par rapport aux besoins et contraintes fixés par le cahier des charges ; les critères d'évaluation portent donc sur :

Évaluation qualitative (80%) : La qualité du projet présenté au niveau du contenu, de la clarté ainsi que de la compréhension des prestations demandées :

- Concept proposé (60%) ;
- Qualité d'exécution (10%) ;
- Compétence en gestion et mise en œuvre de projet (10%)

Évaluation financière (20%) :

- La présentation détaillée du calcul des prix (5%) ;
- Le coût total de mise en œuvre (HTVA) (15%).

Conditions particulières :

Le projet remis ne devra donner lieu à aucune confusion avec d'autres produits d'autres pays, régions ou villes.

Le participant garantit être le seul auteur du projet remis et détenir les droits d'utilisation et des licences correspondant aux éléments qui y sont intégrés.

5- Indemnité

Le présent appel à projets prévoit une indemnité pour les projets classés de 1 à 5. Les cinq projets sélectionnés recevront une indemnité de 2 000,- €.

Aucune indemnité ne sera versée pour les projets dont le classement est supérieur à 5.

En plus chaque participant sélectionné aura le droit à une contribution de maximum 1 000,- € pour les frais de prototypage par des tiers sur preuve de paiement dans le cadre de la phase II.

6- Cahier de charges des livrables pour la deuxième phase

Le cahier de charges détaillé pour la deuxième phase sera communiqué au moment de l'annonce des projets sélectionnés.

7- Dépôt du dossier

Les dossiers sont à remettre au plus tard pour le **vendredi 31 mars 2017 à midi** en cinq exemplaires papier (format maximal A3) et au format PDF et/ou vidéo (taille image 1920 × 1080px) et sons, sur un stick USB, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Madame Tania Berchem

Coordinateur général pour la promotion de l'image de marque

9, rue du Palais de Justice

L-1841 Luxembourg

Courriel : tania.berchem@mae.etat.lu

Tél. : (+352) 247-88339

8- Résultats de l'appel à projets

Le jury communiquera les résultats de l'appel à projets la 2^{ème} semaine d'avril 2017.

9- Contact

Les questions à l'égard du présent cahier des charges sont à adresser par courriel à l'adresse suivante : studio@glasjan.com

10- Annexes

Liens :

- Les valeurs et le « profil » du pays :
<http://www.inspiringluxembourg.public.lu/fr/outils/signature-logo/index.html>
- Le contexte et les détails de la nouvelle Signature du Luxembourg :
<http://www.inspiringluxembourg.public.lu/fr/outils/signature-logo/index.html>